Image not found or type unknown

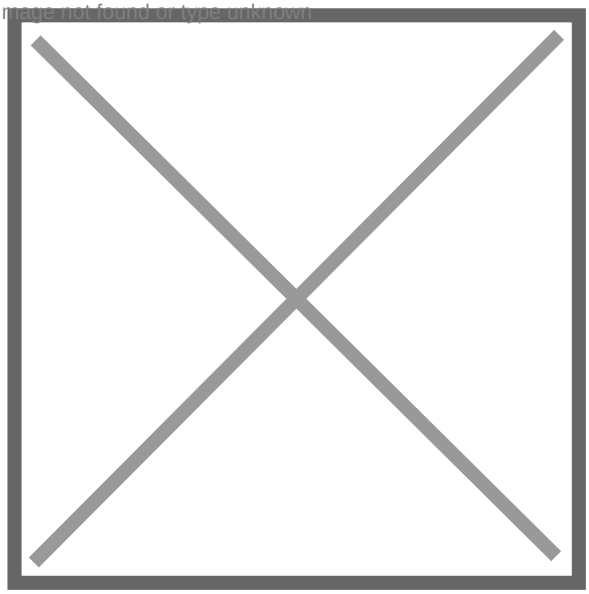

Salarié et visite chez un psychologue

Par **Rachid78**, le **25/01/2023** à **15:30**

Bonjour

Est il permis à un employeur de demander pour un salarié une visite chez un psychologue ?

Par **BrunoDeprais**, le **25/01/2023** à **22:26**

Bonsoir,

Non.

Par **Rachid78**, le **26/01/2023** à **22:07**

Il y a 4 ans mon employeur m'a fixé un rdv à la médecine du travail, il ne s'agissait pas d'une visite médicale, une femme m'a posé quelques questions et m'à demandé quels sont les problèmes que je rencontre au travail, à ma fin elle m'a dit qu'elle n'avait rien trouvé d'anormal en moi

J'ignore si c'est une psychologue

Ma question ;

Est ce que l'employeur avait le droit de me fixer cette visite ?

Par **BrunoDeprais**, le **26/01/2023** à **22:29**

Bonsoir,

Médecine du travail: oui.

Psychologue: non.

Si la médecine du travail vous oriente chez un psy, c'est dans un cadre légal.

Par **Rachid78**, le **28/01/2023** à **10:53**

Dans mon cas, la médecine du travail avait elle le droit de m'orienter vers un psychologue ?

Par **jodelariege**, le **28/01/2023** à **11:14**

bonjour

le médecin qui vous a reçu à la médecine du travail vous a dit de contacter un psychologue?

, alors quelle vous a dit que tout était normal?

Par **Rachid78**, le **28/01/2023** à **11:32**

Non, elle ne m'a rien dit, je sais même pas qu'elle est son rôle à la médecine du travail (psychologue ou médecin) ?!

Elle m'a demandé de lui exposer mes problèmes avec un collègue de travail, à la fin elle m'a dit qu'elle n'a rien trouvé d'anormal

Je me souviens qu'elle m'a demandé si j'ai des idées noires

Voilà

Par **jodelariege**, le **28/01/2023** à **12:08**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

vos propos sont contradictoires puisqu'une fois vous dites":Dans mon cas, la médecine du travail avait elle le droit de m'orienter vers un psychologue ?" puis vous dites"Non, elle ne m'a rien dit,"...

Par **Rachid78**, le **29/01/2023** à **02:00**

Vous ne m'avez pas compris

Ç'est l'employeur qui m'a fixé un rdv à la médecine du travail, mais je ne sais pas si c'est une psychologue qui m'a reçu et m'a demandé qu'elles sont mes problèmes que je rencontre au travail

D'après les messages précédents, si c'est une psy qui m'a reçu, l'employeur n'aurais pas le droit de me fixer ce rdv

Par **morobar**, le **29/01/2023** à **09:01**

Bonjour,

L'employeur dispose des coordonnées du médecin du travail, et il prend les rendez-vous selon une procédure écrite>.

Si c'est un marabout qui vous reçoit, votre employeur n'y peut rien, du moment que vous revenez avec un bulletin tamponné par un médecin du travail.

Par **jodelariege**, le **29/01/2023** à **09:54**

bonjour

pour vous rassurer, moi aussi ainsi que tous mes collègues (une vingtaine) on a été reçus par une dame ;on ne lui a pas demandé son diplome mais on a compris que c'était un médecin et elle ne nous a pas fait de viste médicale classique avec pris de tension , poids ,sang etc etc mais on a discuté sur nos conditions de travail;elle nous a demandé aussi si nous nous sentions bien dans notre travail ,notre équipe..si nous avions le moral en gros...on n'a jamais pensé qu'il s'agissait d'une psychologue...

donc ne paniquez pas pour un médecin du travail qui vous demande quels sont vos problèmes au travail ;c'est son boulot aussi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés